



INSTITUT du RISK  
& COMPLIANCE



# INSTITUT DU RISK & COMPLIANCE

## PAVILLON LEDOYEN – PARIS

### CONFÉRENCE PETIT DÉJEUNER

LE 10 FÉVRIER 2022 de 9H00 à 12H30

# COMPLIANCE & WHISTLEBLOWING

Le 17 Décembre marque la date limite imposée aux Etats membres de transposer la Directive Européenne sur la protection des lanceurs d’alerte. A la veille de ce jalon important et l’un des enjeux cruciaux pour les lanceurs d’alerte, l’Institut Risk & Compliance organise le 10 février 2022 au Pavillon Ledoyen, une matinée « Compliance & Whistleblowing » pour remettre en perspective les aspects suivants :

- Les enjeux et les objectifs visés par l’Union Européenne pour promouvoir le rôle du lanceur d’alerte – la protection associée – dans la société civile;
- Un panorama des transpositions d’ores et déjà menées auprès de Etats membres ; et leurs spécificités ;
- Un éclairage sur la transposition en loi française et les propositions adoptées le 17 Novembre par le Parlement en procédure accélérée;
- Les impacts organisationnels sur le processus de traitement des signalements ;
- Les moyens & ressources à mettre en oeuvre pour fluidifier la gestion et le suivi des signalements, des investigations avec toutes les parties prenantes internes/externes, lors du traitement des signalements.

**Public concerné :**

Compliance officers & managers • Directeurs et Responsables des Ressources Humaines • Directeurs de la conformité  
• Directeurs Ethics • Juristes internes • Directeurs/responsables juridiques • Responsables RSE • Associés de cabinets d’avocats • Dirigeants d’entreprise

[> Je m’inscris](#)



INSTITUT du RISK  
& COMPLIANCE



## PROGRAMME :

### 9H00 - 10H00 : PARTIE 1 : ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE, À L'AUNE DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE.

- Les évolutions du cadre et du dispositif de lanceurs d'alerte impulsées par la Directive Européenne.
- La transposition en France : le rôle accru des autorités et autres organismes ?
- Une présentation comparative des Etats membres ayant transposés la Directive Européenne.

Intervenants : Maria LANCRI, Avocate Squairlaw et Juliette ALIBERT Avocate de la Maison des Lanceurs d'Alerte

### 10H05 - 11H05 ; PARTIE 2 : CARACTÉRISTIQUES POUR UN TRAITEMENT PRATIQUE ET EFFICACE DES SIGNALEMENTS ÉMIS PAR LES LANCEURS D'ALERTE

- Les enjeux d'un traitement efficace des signalements ; pour les lanceurs d'alerte, pour les organisations.
- Quelles parties prenantes impliquer dès la réception d'un signalement ?
- Quels modes opératoires et processus à déployer pour encourager et canaliser le traitement des signalements en interne ?
- Quand et comment initier des investigations sur les faits signalés par les lanceurs d'alerte ?
- Comment suivre un volume important de signalements dans le temps ?
- Quels documents garder et archiver, en vue de contrôles administratifs ?
- Comment travailler et collaborer itérativement sur des signalements, ayant recours à des investigations et vérifications « sur le temps long » ?

Intervenants : Jean-Jacques QUANG, Ethicaline, Noshin KHAN, OneTrust et Claudio INTERDONATO, EQS Group

### 11H05 - 11H20 : PAUSE CAFÉ

### 11H25 - 12H30 : PARTIE 3 : TABLE RONDE avec Virginie GASTINE-MENOU, Modératrice

Les intervenants échangeront avec l'audience sur les aspects pratiques des adaptations nécessaires, pour les dispositifs actuellement en place.

**MAJORS SPONSORS**

NAVEX GLOBAL<sup>®</sup> ellispher<sup>e</sup>

**OneTrust**  
PRIVACY, SECURITY & GOVERNANCE

**SPONSORS**

*ethicaline*



## BULLETIN D'INSCRIPTION DU 10 FEVRIER 2022\*

Nom : ..... Prénom : .....  
Société : .....  
Fonction : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Email @ : .....  
Téléphone fixe : ..... Mobile : .....

### FRAIS D'INSCRIPTION (par chèque ou virement) :

	Avant le 3 février 2022	Après le 3 février 2022
Non Membre	390 Euros	490 Euros
Membre - (Cout adhésion annuelle 445 Euros)	Gratuit	Gratuit

### RÈGLEMENT

- Par chèque établi à l'ordre de INSTITUT DU RISK & COMPLIANCE – IRC ou
- Par virement : LCL Paris Ranelagh - IBAN : FR60 3000 2004 7800 0043 1342 P50 - CODE BIC : CRLYFRPP
- **Par paiement en ligne** : allez à [www.institutriskcompliance.com/espace-membres/](http://www.institutriskcompliance.com/espace-membres/)

**BULLETIN D'INSCRIPTION\*** (à retourner par courrier à l'adresse ci-dessous ou par mail à l'adresse : [contact@institutriskcompliance.com](mailto:contact@institutriskcompliance.com) )  
INSTITUT DU RISK & COMPLIANCE – IRC - 77 RUE DE L'ASSOMPTION, 75016 PARIS

Date :

Signature :

### COMMENT DEVENIR MEMBRE ?\* allez à [www.institutriskcompliance.com](http://www.institutriskcompliance.com)

- Connectez-vous sur le site.
- Cliquez sur le lien « Devenez adhérent ».
- Compléter les renseignements à fournir.
- Payez le montant de l'adhésion - directement en ligne sur le site.

**Bienvenue, vous êtes maintenant membre IRC ! Profitez dès maintenant de votre espace membre !**

### QUELS SONT LES AVANTAGES QUE L'IRC OFFRE A SES MEMBRES ?

- Inscription gratuite à nos congrès européens **Compliance et Technology et Compliance & RGPD** en 2022.
- **15 conférences annuelles « petits déjeuner » liées aux enjeux de la Compliance** gratuites, organisées par l'Institut en Hybride ou en Distanciel.
- Inscriptions gratuites à nos conférences régionales de Marseille, Lyon et Genève.
- Accès au **1er Benchmark** indépendant des **Outils de la Compliance et RGPD**.
- Faire partie du **Comité Grand Sud** : 6 réunions par an entre janvier 2022 et juin 2022, participation aux groupes de travail dédiés à la compliance à Lyon, Nice, Marseille et Genève.
- Plus de **90 contenus en ligne** des conférences déjà réalisées portant sur l'anticorruption, les cartographies de risque, la lutte contre le blanchiment, la protection des données (RGPD), etc.....
- Plus de 60 travaux de nos membres.
- D'un réseau de professionnels de la Compliance / Networking / Conseils pratiques innovants sur le monde de la Compliance.
- De la possibilité de participer aux différents groupes de travail thématiques de l'Institut et avec nos partenaires européens.

\* Conformément à l'Article 7 des statuts, votre admission est soumise à l'agrément du Conseil d'administration. Nous vous informerons par email en cas de refus du Conseil et vous retournerons alors votre règlement. • Votre adhésion court à partir de la date de votre paiement et ce pour un an. • Si l'adhérent quitte l'association au cours de l'année, pour quelque raison que ce soit, Il est entendu que l'adhésion commencée, est due entièrement et reste acquise à l'Institut du Risk & Compliance.



INSTITUT du RISK  
& COMPLIANCE



## BULLETIN D'ADHÉSION\*

Nom : .....

Prénom : .....

Société : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : ..... Pays : .....

Email @ : .....

Téléphone fixe : .....

Mobile : .....

### FRAIS D'INSCRIPTION :

**Membre - Cout adhésion annuelle 445 Euros.** Nb : x ..... Total..... Euros

L'adhésion d'un an sera effective à la date de réception du bulletin et du règlement.

**Pour toute inscription, un livre parmi cette sélection vous est OFFERT, en partenariat avec**

**DALLOZ**



Livre 1 - La gouvernance face à la Conformité ..... 39€

Livre 2 - Pour une Europe de la compliance ..... 44€

Livre 3 - Anticorruption, Loi sapin 2 ..... 29€

Livre 4 - Le devoir de vigilance ..... 29€

Livre 5 - Donner du sens aux contrôles : une question de risque ..... 39€

### RÈGLEMENT (par chèque ou virement) :

- Par chèque établi à l'ordre de INSTITUT DU RISK & COMPLIANCE – IRC ou
- Par virement : LCL Paris Ranelagh - IBAN : FR60 3000 2004 7800 0043 1342 P50 - CODE BIC : CRLYFRPP
- **Par paiement en ligne** : allez à [www.institutriskcompliance.com/espace-membres/](http://www.institutriskcompliance.com/espace-membres/)

**BULLETIN D'INSCRIPTION\*** (à retourner par courrier à l'adresse ci-dessous ou par mail à l'adresse : [contact@institutriskcompliance.com](mailto:contact@institutriskcompliance.com))  
INSTITUT DU RISK & COMPLIANCE – IRC - 77 RUE DE L'ASSOMPTION, 75016 PARIS

Date :

Signature :

### COMMENT DEVENIR MEMBRE ?\* allez à [www.institutriskcompliance.com](http://www.institutriskcompliance.com)

- Connectez-vous sur le site.
- Cliquez sur le lien « Devenez adhérent ».
- Compléter les renseignements à fournir.
- Payez le montant de l'adhésion - directement en ligne sur le site.

**Bienvenue, vous êtes maintenant membre IRC ! Profitez dès maintenant de votre espace membre !**

### QUELS SONT LES AVANTAGES QUE L'IRC OFFRE A SES MEMBRES ?

- Inscription gratuite à nos congrès européens **Compliance et Technology et Compliance & RGPD** en 2022.
- Inscription gratuite à notre congrès français **Compliance et Institutions financières**.
- Inscription gratuite au Club des Compliance Officers
- **15 conférences annuelles « petits déjeuner » liées aux enjeux de la Compliance gratuites, organisées par l'Institut en Hybride ou en Distanciel.**
- Inscriptions gratuites à nos conférences régionales de Marseille, Lyon et Genève.
- Accès au **1er Benchmark** indépendant des **Outils de la Compliance et RGPD**.
- Faire partie du **Comité Grand Sud** : 6 réunions par an entre janvier 2022 et juin 2022, participation aux groupes de travail dédiés à la compliance à Lyon, Nice, Marseille et Genève.
- Plus de **90 contenus en ligne** des conférences déjà réalisées portant sur l'anticorruption, les cartographies de risque, la lutte contre le blanchiment, la protection des données (RGPD), etc.....
- Plus de 60 travaux de nos membres.
- D'un réseau de professionnels de la Compliance / Networking / Conseils pratiques innovants sur le monde de la Compliance.
- De la possibilité de participer aux différents groupes de travail thématiques de l'Institut et avec nos partenaires européens.

• Conformément à l'Article 7 des statuts, votre admission est soumise à l'agrément du Conseil d'administration. Nous vous informerons par email en cas de refus du Conseil et vous retournerons alors votre règlement. • Votre adhésion court à partir de la date de votre paiement et ce pour un an. • Si l'adhérent quitte l'association au cours de l'année, pour quelque raison que ce soit, Il est entendu que l'adhésion commencée, est due entièrement et reste acquise à l'Institut du Risk & Compliance.